Campaign against torture

in John Merriman and Jay Winter (eds.), Encyclopedy of Europe Since 1914: Encyclopedia of the Age of War And Reconstruction, New York, Charles Scribner's Sons, 2006, vol. 1, p. 494-498.

Version française du texte

La torture est une violence infligée délibérément à un individu dans le but de le faire souffrir. Son ressort psychologique fondamental repose sur la manipulation par le tortionnaire de l'idée de la mort de l'autre – manipulation rendue possible par le fait que les pouvoirs du tortionnaire sont absolus, qu'il contrôle aussi bien l'espace que le temps de sa victime. Pendant la guerre d'indépendance algérienne, la torture fut massivement pratiquée par l'armée française sur le territoire algérien. Elle le fut aussi par la police, en France comme en Algérie. Elle était considérée comme un moyen acceptable dans une lutte régulièrement présentée comme nécessitant des renseignements, en particulier contre le terrorisme.

Alors que le droit français en interdisait l'usage et le qualifiait de criminel, les institutions répressives recouraient donc régulièrement à cette violence. Elle était perpétrée par des agents de l'Etat, encadrés par leur supérieur direct. Mais, étant donné son statut ambigu de violence illégale quoique légitimée, il était logique que la position officielle de la France soit d'en nier l'existence et de la renvoyer, au mieux, à des exceptions et à des excès de soldats ou de policiers déviants. Pourtant l'étude des sanctions infligées révèle sans l'ombre d'un doute que ces hommes agissaient en conformité avec les ordres reçus, si ce n'est à la lettre au moins dans l'esprit.

Le recours policier à la torture était une réalité connue avant que la guerre ne démarre : les précédents en Indochine comme à Madagascar mais aussi en Algérie au début des années 1950 étaient là pour l'attester. Aussi, dès le 2 novembre 1954, l'écrivain François Mauriac pouvait écrire dans son *Bloc-notes* : « coûte que coûte, il faut empêcher la police de torturer ». De fait des informations sur le sort réservé à des militants nationalistes algériens dans les deux premiers mois de la guerre parvinrent en métropole et suscitèrent des articles dans des journaux communiste ou progressiste : *L'Humanité*, *France-Observateur* ou encore *L'Express*.

Aucune campagne à proprement parler encore mais de simples protestations individuelles, bientôt disparues. Il fallut en effet attendre le début de l'année 1957 pour qu'un mouvement de protestation d'ampleur ait lieu, qui accompagna la sortie groupée de plusieurs témoignages de soldats sur les méthodes employées en Algérie en 1956. Jusqu'alors en effet on savait peu de choses sur les violences commises loin de la métropole, sur un territoire où la censure s'exerçait avec une vigilance accrue et où, de toute façon, les militaires opéraient loin du regard des journalistes ou d'autres observateurs extérieurs. Seuls les militaires étaient à même d'informer l'opinion des crimes accomplis par l'armée car les Algériens, eux, n'avaient que très exceptionnellement accès aux médias.

Sortie groupée de témoignages

Ainsi des appelés du contingent furent à l'origine de la première campagne d'opinion massive sur le thème de la torture au printemps 1957. Tous attendirent d'être rentrés en France et d'avoir quitté l'armée pour faire connaître leur expérience. Ces premiers retours massifs datant de fin 1956, des témoignages de soldats commencèrent à être publiés dans la presse au début de l'année suivante. Soit sous forme d'article comme Robert Bonnaud dans

Esprit (« La paix des Nementcha » en avril 1957), soit sous forme de brochure (c'est le cas de la publication posthume des lettres de Jean Müller intitulée « De la pacification à la répression. Le dossier Jean Müller » et publiée par Les Cahiers du Témoignage Chrétien), soit sous forme de feuilleton dans le cas de Jean-Jacques Servan-Schreiber qui fit paraître dans son journal, L'Express, son témoignage de lieutenant rappelé en Algérie. Il faut aussi citer ici une publication issue d'un circuit plus confidentiel, proche de la Mission de France : la brochure Des rappelés témoignent publiée par un Comité de Résistance Spirituelle et regroupant les témoignages de nombreux soldats anonymes. Leur fait alors écho le livre écrit à la manière d'un « cri » par le philosophe Pierre-Henri Simon, Contre la torture. Il y condamne sans appel l'utilisation de la torture en se référant explicitement à l'héritage de la résistance face au nazisme.

L'argument moral et historique

Pour les Français de cette époque, cette référence n'a rien de rhétorique. Elle est présente dans les esprits des militaires chargés de « maintenir l'ordre » en Algérie comme dans les récits de certains de ceux qui, choqués par ce qu'ils constatent en Algérie, décident de porter ces faits à la connaissance du public. La référence à la Deuxième Guerre mondiale prend alors une valeur morale : le nazisme est le mal absolu et toute action française pouvant se rapprocher de lui est un scandale moral.

Pour d'autres, rendre public un témoignage peut avoir un sens plus directement politique. Ils écrivent ou publient dans le but de provoquer une réaction politique des autorités ou de l'opinion publique. Ainsi Jean-Jacques Servan-Schreiber interroge les Français : en utilisant des méthodes indignes, la France n'est-elle pas en train de « faire cadeau à l'adversaire de l'idée de justice, c'est-à-dire de la victoire ? »

Ainsi, le début de l'année 1957 est marqué par la conjonction de révélations sur les méthodes employées en Algérie attestées par des soldats qui y ont assisté et de gestes symboliques accomplis par des personnages d'envergure internationale tel l'écrivain résistant Vercors renvoyant sa légion d'honneur ou le général Pâris de Bollardière demandant à être relevé de son commandement en Algérie. Bien qu'ils ne soient pas concertés, ces actes produisent un effet de masse qui ont pu laisser penser à une campagne d'opinion organisée. Il n'en fut rien. Simplement les méthodes utilisées par l'armée française pour gagner la guerre et, en particulier, pour lutter contre le terrorisme à Alger début janvier 1957, étaient devenues à cette date un sujet de discussion important dans les familles françaises comme aux Nations Unies et, de ce fait, régulièrement évoquées par la presse. Le Monde et son directeur Hubert Beuve-Méry, dont la haute valeur morale était incontestable, participa notamment régulièrement à cette interrogation sur la justesse des moyens employés et sur la « démoralisation » qui pourrait en découler dans l'armée et dans la nation.

Impossible pourtant pour un gouvernement démocratique, prétendant respecter le droit, de se contenter de ce type de réponse : cette accumulation de témoignages accablants conduisit le président du Conseil à nommer une commission d'enquête chargée d'établir la vérité sur « l'éventuelle réalité des abus signalés ». En réalité cette commission dite « de sauvegarde des droits et libertés individuels » avait autant la charge d'enquêter sur des pratiques indignes de la France que de blanchir l'armée française des accusations proférées contre elle. Sa nomination était surtout, d'abord, un moyen de gagner du temps : tant que la commission était au travail, les critiques se turent relativement.

L'affaire Audin

La répression et ses méthodes, elles, ne cessèrent pas. L'opinion publique française eut bientôt à connaître d'autres cas attestant la perpétuation de la torture notamment à

Alger. Le cas de membres du Parti Communiste Algérien, clandestin, retint l'attention. Après l'arrestation et la torture, au printemps, d'un groupe de chrétiens progressistes, il s'agissait cette fois encore d'Européens. L'un d'entre eux disparut entre les mains des parachutistes l'ayant arrêté. Sa disparition, rapidement connue en métropole, allait devenir le symbole de l'arbitraire régnant en Algérie : il s'appelait Maurice Audin.

Sa soutenance de thèse fut organisée en son absence en décembre 1957 et un comité d'intellectuels s'organisa afin d'obtenir la vérité sur son sort et, plus largement, de diffuser des informations sur la torture. Le mathématicien de renom Laurent Schwartz le présidait. Des comités Audin furent progressivement formés dans toute la France, servant de relais aux informations que les militants obtenaient. Parmi eux, l'historien Pierre Vidal-Naquet collectait tous les textes officiels pouvant lui permettre, d'une part, d'établir l'ampleur de la pratique de la torture et, d'autre part, de démontrer que la thèse officielle de l'évasion de Maurice Audin était un mensonge camouflant une élimination physique. Ce patient travail de déconstruction du discours officiel aboutit à un livre paru aux éditions Minuit en mai 1958 : L'Affaire Audin, d'emblée présentée sur le modèle de l'Affaire Dreyfus. L'optique de Pierre Vidal-Naquet était française : il ne s'agissait pas de participer à la lutte pour l'indépendance algérienne mais bien de défendre les principes de la France et ses valeurs, mises à mal par l'action de ses propres troupes.

L'affaire Alleg

D'autres acteurs de la campagne contre la torture n'avaient pas cette motivation. Pour Maître Jacques Vergès notamment, il s'agissait avant tout de soutenir le combat du FLN pour l'indépendance. Cet avocat avait aussi trouver une oreille attentive chez l'éditeur Jérôme Lindon et les éditions de Minuit, nées dans la résistance au nazisme, avaient décidé de s'engager dans la campagne contre la torture autour du cas d'une jeune Algérienne arrêtée au printemps 1957. Pour Djamila Bouhired fut le premier ouvrage d'une série de plusieurs autres attachés à dénoncer les méthodes françaises en Algérie comme en France. Le plus connu d'entre eux fut le témoignage d'un compagnon d'Audin, rédacteur en chef d'Alger républicain, le journal clandestin du parti communiste algérien : Henri Alleg. Arrêté en juin 1957, il avait été torturé par les parachutistes puis interné. Son récit est publié par Jérôme Lindon sous le titre La Question. Que ce texte ait été publié dans une maison d'édition qui n'avait aucune lien privilégié avec le parti communiste lui apporta une crédibilité importante. Le PCF engagea néanmoins une véritable campagne d'opinion autour du cas d'Henri Alleg mais, sur le terrain de la lutte contre torture, il n'était pas seul.

Le livre devint immédiatement un vecteur de mobilisation et de connaissance important : avant d'être saisi au bout de plusieurs semaines, il était lu en public, diffusé par les réseaux militants comme par les librairies puis, après sa saisie, encore diffusé sous le manteau. Edgar Morin n'hésita pas à comparer son impact à celui des livres de déportés. Dans *France-Observateur*, le sociologue écrivait ainsi : « (...) ce livre est le livre d'un héros pour avoir combattu, résisté, subi le supplice, riposté, dénoncé et, finalement, pour avoir écrit ce livre.(...) Les récits de déportation arrivèrent en pleine figure des tranquilles, après le nazisme. *La question* nous arrive en pleine figure pendant la guerre d'Algérie. Il faudra que chacun regarde *la question* en face et réponde à la question posée ».

Et cette question éclaboussait le gouvernement français alors fragilisé par le bombardement d'un village tunisien à la frontière algérienne. Le livre fut d'ailleurs traduit en de multiples langues très rapidement et préfacé par Jean-Paul Sartre. Alors que l'affaire algérienne s'internationalisait, l'interrogation sur les méthodes employées prenait une ampleur internationale et, avec le philosophe, trois autres prix Nobel français (Mauriac,

Malraux et Roger Martin du Gard) envoyèrent une « adresse solennelle » au président de la République en avril 1958.

Nouveau pouvoir, nouvel espoir?

L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle conduisit André Malraux au gouvernement. En juin 1958, il déclara publiquement « aucun acte de torture ne s'est produit à ma connaissance ni à la vôtre depuis la venue à Alger du général De Gaulle. Il ne doit plus s'en produire désormais » et il invita les trois autres prix Nobel à former une commission chargée d'enquêter en Algérie. Cette commission ne vit jamais le jour tandis que le général de Gaulle décidait, au contraire, de réactiver la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels afin de mieux contrôler les éventuelles plaintes à ce sujet.

De fait l'opinion publique sembla alors accorder à de Gaulle du temps pour dénouer les fils mêlés en Algérie et les témoignages dénonçant la pratique de la torture se firent moins nombreux. La censure veillait aussi. Pour n'en citer qu'un, le livre de Pierre Leulliette *Saint Michel et le dragon*, paru aux éditions de Minuit fut saisi par la censure. Ce parachutiste professionnel dont le texte commençait par la phrase de Saint-Exupéry « Je n'aime pas que l'on abîme les hommes » témoignait sur plusieurs centaines de pages d'une armée n'ayant absolument pas respecter l'humanité de ses adversaires, et ce dès les premiers jours de la guerre, dans le massif des Aurès.

Des témoignages sur les méthodes employées en Algérie arrivaient néanmoins à atteindre l'opinion publique métropolitaine et internationale. Chez les militants, l'impression que la gangrène se généralisait l'emportait cependant sur l'espoir d'une amélioration. Au gouvernement, Edmond Michelet, le ministre de la Justice avait sans doute abouti aux mêmes conclusions puisqu'un membre de son cabinet organisa, en janvier 1960, une fuite dans le journal *Le Monde* du rapport d'inspection du CICR en Algérie où l'organisation internationale dénonçait aux autorités françaises l'état des camps où étaient détenus suspects et prisonniers.

A cette époque pourtant les évolutions de la politique française en Algérie laissaient entrevoir l'indépendance de l'Algérie. Les militants contre la torture s'attachèrent alors autant à dénoncer les violences qu'à lutter contre leur impunité, présente et à venir. Il s'agissait de prendre acte des déclarations officielles et d'obliger l'Etat français à adopter une attitude cohérente.

L'affaire Boupacha

Le champ judiciaire constitua le dernier lieu de la campagne et les dernières années de la guerre furent dominées par le visage d'une femme devenue symbolique de cette violence : Djamila Boupacha. La tactique de Gisèle Halimi, avocate de la militante algérienne, ne fut pas de tenir des propos généraux mais de toujours s'appuyer sur ce cas précis et concret. Ainsi elle posait la question de la torture dans son ensemble mais en empêchant les autorités de se cacher derrière des réponses générales : il y avait un cas, des réponses précises étaient attendues. Cependant, à la manière des comités Audin, des comités Boupacha furent organisés dans toute la France servant de relais à des publications militantes et à des informations sur l'affaire Boupacha.

Popularisée par un portrait de Picasso, soutenue par Simone de Beauvoir, cette affaire fut constamment relancée par Gisèle Halimi qui organisait des conférences de presse et utilisait les médias et l'opinion pour faire pression sur les autorités politiques et militaires afin de voir traduits en justice les bourreaux de sa cliente. En vain pour Djamila Boupacha mais pas pour la question de la torture qui ne cessa pas dès lors d'occuper régulièrement la scène française et internationale, véritable sangsue de la politique gaullienne.

Les acteurs des campagnes successives contre la torture n'obtinrent au total que de très faibles résultats. On ne peut pas leur attribuer une diminution de la pratique de la torture. En revanche, l'existence de ces campagnes d'opinion gênèrent l'armée qui prit régulièrement soin d'y répondre mais leurs conséquences peuvent avoir été, à court terme, aussi bien positives que négatives pour les victimes. Ces campagnes ont toutefois contribué à discréditer la France au niveau international et, par conséquent, joué un rôle dans la résolution du conflit.

En France la sensibilité s'était aiguisée sur cette question comme sur l'ensemble de la guerre mais l'institution militaire, elle, semblait fermée à tout amendement. Ainsi, en janvier 1962, trois officiers ayant reconnu avoir torturé à mort une jeune Algérienne furent acquittés par le tribunal militaire de Paris. Face à cette indépendance de la justice militaire, l'autorité politique forma un recours devant la cour de Cassation car elle tenait à montrer que les valeurs qui avaient dominé la guerre ne pouvaient plus être celles du temps de paix. Une pétition s'organisa par laquelle de très nombreuses personnalités s'indignaient : « alors que nous tirons gloire de notre civilisation et de nos traditions juridiques [...] et que le souvenir de la barbarie nazie nous étreint encore, comment ne pas ressentir au plus haut degré la honte qu'un pareil crime ait été suivi d'un acquittement, comment ne pas se sentir bouleversé jusqu'au plus profond de l'être? ». Les arguments étaient les mêmes qu'au début de la guerre. Seulement, à quelques semaines du cessez-le-feu, l'enjeu s'était déplacé du combat contre la torture à la lutte contre son absolution et son oubli. L'amnistie qui accompagna les accords d'Evian en mars 1962 allait donner à ce nouvel enjeu toute son importance.

Bibliographie:

Berchadsky, Alexis. La question, d'Henri Alleg. Un "livre-événement" dans la France en guerre d'Algérie. Paris, 1994.

Evans, Martin. Memory of Resistance: the French Opposition to the Algerian War. Oxford and New York, 1997.

Le Sueur, James D. *Uncivil War :Iintellectuals and Identity Politics During the Decolonization of Algeria*. Philadelphia (Pa.), 2001.

Simonin, Anne. « La littérature saisie par l'histoire : nouveau roman et guerre d'Algérie aux éditions de Minuit ». Actes de la Recherche en Sciences Sociales 111-112 (1996): 59-75.

Vidal-Naquet, Pierre. La raison d'État. Paris, 1962.

Vidal-Naquet, Pierre. Torture: cancer of democracy, France and Algeria, 1954-62. Baltimore, 1963.

Vidal-Naquet, Pierre. Les crimes de l'armée française. Paris, 1975.

Vidal-Naquet, Pierre. Face à la raison d'Etat. Paris, 1989.

Vidal-Naquet, Pierre. L'Affaire Audin. Paris, 1958.